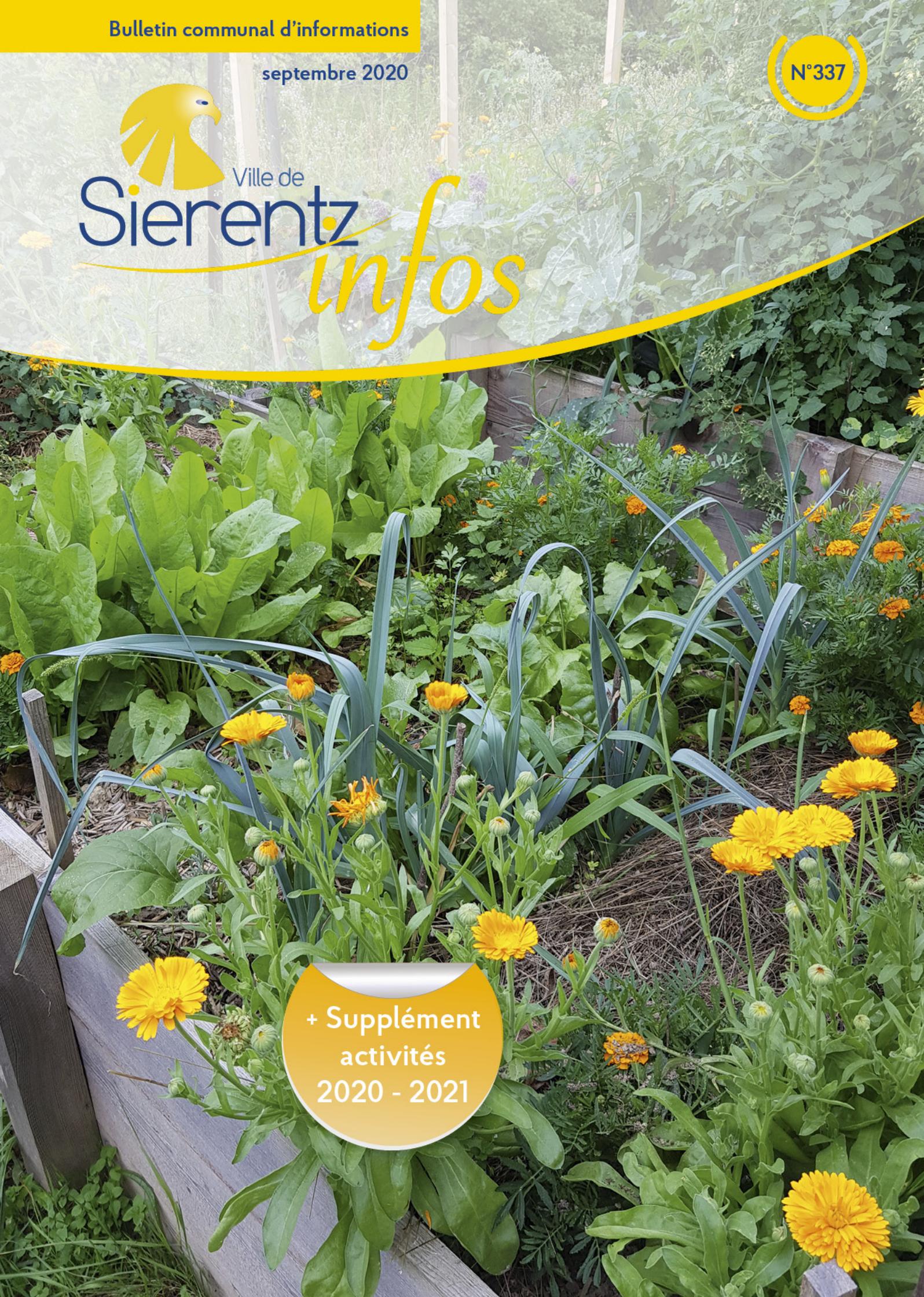




Ville de
Sierentz
infos



+ Supplément
activités
2020 - 2021

Anniversaires

95 ans Marie WESPIESER née KOHLER le 17 octobre
 89 ans Germaine IGARZA née RAPP le 14 octobre
 88 ans Alice ROSENFELD née NOPPER le 7 octobre
 87 ans Jean Paul GUTKNECHT le 9 octobre
 86 ans Lucien JUD le 3 octobre
 86 ans Denise LUQUET née TALBOT le 23 octobre
 85 ans Nicole HALL née LEBUS née le 22 octobre
 83 ans Marie TRAENKLER née EBERLING le 19 octobre
 80 ans Xavier GOETZ le 14 octobre

Décès

09/05/2020 Monique FERBER épouse RACLIN
à l'âge de 70 ans
 09/05/2020 Claude VÉPIERRE à l'âge de 91 ans
 31/05/2020 Georgette KOHLER veuve ARBEIT
à l'âge de 89 ans
 25/06/2020 Ernest GRUNER à l'âge de 94 ans
 08/07/2020 Fernand TSCHUPP à l'âge de 86 ans
 08/07/2020 Pierre VERNET à l'âge de 94 ans
 11/07/2020 Marie PRAX veuve STOECKLIN
à l'âge de 95 ans
 09/08/2020 Jeanne BUHL veuve HAABY
à l'âge de 89 ans

Si vous ne souhaitez pas qu'il y ait une parution vous concernant, dans la rubrique « Carnet » du Sierentz Infos, lors d'une naissance, d'un mariage, d'un décès ou d'un anniversaire, merci de bien vouloir nous le signaler en Mairie.

Naissances

Margot 10/06/2020 fille de Nadège LACOMBE
et de Sohan SINGH
 Ezekiel 10/06/2020 fils de Mélissa KURTZ
et de Mathieu MEISTER
 Charly 26/06/2020 fils de Marie-Odile GOEPPERT
et de Igor WEIGEL
 Mélina 26/06/2020 fille de Jeanne-Mary VUSCHNER
 Adrien 26/06/2020 fils de Delphine LACH
et de Jérôme OCHSENBEIN
 Aydan 30/06/2020 fils de Latifa ABOUHNAÏK
et de Nicolas DUCIEL
 Fousseny 05/07/2020 fils de Oumou CAMARA
et Alpha SOUMAH
 Eli 27/07/2020 fils de Maud DESROCHES
et de Sébastien AMANN
 Rohan 06/08/2020 fils de Elwina BUTTUNG
et de Nicolas NAAS
 Kody 08/08/2020 fils de Natacha KOZELKO
et de Corentin MANIER

Mariages

04/07/2020 Anne MONNIER avec Jean RAUNER
 08/08/2020 Elodie GROSS avec François WEBER
 15/08/2020 Claire NIERENGARTEN avec Pierrick PERBAL

Grands anniversaires

Dans le cadre de la crise sanitaire, la municipalité n'a pas pu rendre visite aux habitants fêtant leurs grands anniversaires.



Carnet	À la Une	Conseil municipal	Enfance Jeunesse	Vie scolaire	Associations	Loisirs	Infos pratiques	Manifestations	Fleurissement
p. 2	p. 3	p. 4	p. 7	p. 8	p. 10	p. 13	p. 13	p. 14	

À la Une

Le Mot du Maire

Chers Sierentzoises et Sierentzois,

Au moment où vous découvrez ce nouveau numéro du bulletin communal d'information, trait d'union entre la Mairie et la population, nos enfants ont repris le chemin de l'école pour une nouvelle année scolaire. Je souhaite la voir se dérouler dans de meilleures conditions que la précédente avec la crise sanitaire sans précédent que nous avons connue et qui nous demande encore une grande vigilance, malgré les assouplissements apportés. Il est cependant important que la vie sociale, dans nos écoles, nos associations, les entreprises, reprenne, car c'est le socle d'une vie harmonieuse dans une société et plus particulièrement dans notre commune.

Depuis le dernier Sierentz Infos, les commissions municipales permanentes qui préparent certaines décisions à soumettre au conseil municipal ainsi que les Ateliers Projets qui participent à une démocratie participative de la population comme je le souhaite, ont été mis en place.

En ce qui concerne les Ateliers Projets, dont vous trouverez le détail page 5, je lance un appel auprès de la population, afin que celles et ceux qui souhaitent participer à la co-construction et apporter leur contribution à la réflexion se manifestent en mairie par courrier, par mail mairie@sierentz.fr ou directement à l'accueil.

Les premières réunions se tiendront d'ici fin septembre. N'hésitez à vous manifester, OSEZ !

Durant l'été, les services municipaux ont tout mis en œuvre pour que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions possibles. Tout est en place pour que l'accueil soit le meilleur dans nos écoles, qui comptent 17 classes et au périscolaire « Les Barbapapas ».



Pour améliorer la sécurité des enfants des quartiers des lotissements « Hameaux », « Blés » et « Envol des Hirondelles » qui se rendent à l'école Jacques Schmidt, suite à l'acquisition par la Commune des emprises foncières auprès du GHRMSA qui gère l'EHPAD et la maison de retraite, il a été possible, en un mois, de réaliser un cheminement piétons et cyclistes. Cela grâce aux services techniques municipaux qui ont effectué les travaux en propre régie sous la houlette de Joseph HAABY, responsable du service technique. Je les remercie pour la qualité des travaux et le respect des délais impartis. Un éclairage public, qui sécurisera le cheminement de nuit reste à poser et sera opérationnel d'ici le début du mois d'octobre. Une opération rondement menée, à moindre coût (de l'ordre de 30 000 €) et respectueuse de l'environnement (pas d'enrobés).

Vous trouverez dans la présente édition, le programme de toutes les activités sportives et culturelles qui sont proposées par nos associations. Elles ont tout mis en œuvre pour que ces activités se déroulent dans le respect du protocole sanitaire en vigueur et je les remercie pour leur détermination et leur engagement à poursuivre une vie sportive et culturelle riche à Sierentz.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne reprise tout en vous recommandant de rester prudents et de respecter tous les gestes barrières, pour que nous retrouvions le plus rapidement possible une vie normale et apaisée après ce que nous avons vécu depuis le début de l'année.

Votre Maire
Pascal TURRI

Séance du 02 juillet

Affaires financières

Rapport annuel 2019 Eau et Assainissement

En application des articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente le rapport annuel sur le service public d'eau potable et d'assainissement (ce rapport est le dernier puisque SLA a désormais la compétence). Il précise qu'il faut faire des rappels très réguliers quant aux impayés d'eau, qui mobilisent beaucoup les services, disant qu'on ne peut que déplorer ces comportements.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, APPROUVE le rapport annuel de l'exercice 2019 sur le service public d'eau potable et d'assainissement.

Acquisition de parcelles auprès du GHRMSA

Par délibérations du 4 décembre 2018, du 2 et 19 décembre 2019, l'acquisition de parcelles auprès du GHRMSA avait été décidée. Un prix global avait été défini pour l'ensemble. Deux parcelles n'avaient toutefois pu être intégrées car la demande d'estimation faite par le vendeur ne portait que sur un ensemble de parcelles, exception faite de celles-ci. Cette formalité désormais remplie, selon l'estimation de France Domaine du 29 mai 2020, le montant pour les deux parcelles est de 27 200 €. Compte-tenu des acquisitions dans leur ensemble déjà conclues, le montant de cette vente avait été convenu à 15 623 €. Il s'agit des parcelles section 9 n°60 (26,73 ares en zone N) et section 9 n°998 (2,61 ares en zone UB).

M. le Maire souligne que ces acquisitions s'inscrivent dans la continuité de celles déjà effectuées auprès du GHR. Il précise qu'un cheminement piétonnier pourra être aménagé entre le lotissement « Envol de des Hirondelles » et la rue Rogg-Haas débouchant devant l'école Jacques Schmidt ce qui sécurisera les déplacements des enfants et parents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à 26 voix pour, 1 abstention, APPROUVE l'acquisition de ces deux parcelles section 9 n°60 et section 9 n°998 au prix de 15 623 € convenu initialement et d'inscrire la dépense au budget.

Fixation des tarifs municipaux

Dans le cadre de la mise à disposition de matériels par la mairie à des tiers, il est proposé de fixer un tarif pour

la location des cabanons en bois au prix de 150 € par mois, ceux-ci étant inutilisés à certaines périodes de l'année. Cette recette complémentaire sera inscrite au budget et le tarif sera ajouté à la grille votée précédemment.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, FIXE le tarif de location d'un cabanon en bois à 150 € par mois, et **AUTORISE** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document pour ce faire.

Personnel communal - Prime exceptionnelle

Vu la loi de finances rectificative n° 2020-473 du 25 avril 2020, article 11, vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1 000 € à certains agents civils et militaires de fonction publique de l'état et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, INSTAURE une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020.

Règlement intérieur du Conseil Municipal

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), article L. 2121-8, le Conseil municipal des communes de 3500 habitants et plus doit adopter un règlement intérieur qui fixe les modalités de son fonctionnement ainsi que les droits des élus au sein de l'assemblée. Il précise la composition des commissions et les ateliers projets.

Les commissions peuvent s'entourer d'avis et d'experts. La présidence sera assurée par un adjoint et la commission comportera cinq conseillers du groupe majoritaire et un conseiller du groupe minoritaire. La représentation respecte la proportionnalité par rapport au nombre d'élus de chaque groupe. Des personnes extérieures pourront être associées aux travaux.

Les ateliers projets forment des instances de co-construction qui réunissent des élus, des collaborateurs et des personnes de la société civile, pour étu-



dier la faisabilité et la viabilité d'un projet avant que le conseil municipal ne délibère.

Le règlement précise enfin les questions d'expression des élus de la minorité dans le magazine municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à 26 voix pour, 1 abstention, ADOPTE ce règlement intérieur.

Désignation d'un représentant communal auprès de l'Eurodistrict Trinational de Bâle

L'association EURODISTRICT a été créée pour se pencher sur le développement et l'approfondissement de la coopération entre les villes, communes, établissements de coopération intercommunale et collectivités territoriales qui sont situés dans le périmètre de l'Agglomération Trinationale de BALE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, DESIGNE comme représentant de la Commune de Sierentz M. Pascal TURRI auprès de l'EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE, appelé à siéger auprès de cette association pour les six prochaines années.

Droit à la formation des élus

Conformément à l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit dans les trois mois suivants son renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Chaque élu peut bénéficier des droits à la formation, à la condition que l'organisme de formation soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, VALIDE les orientations suivantes en matière de formation : Les fondamentaux de l'action publique locale ; les formations en lien avec les délégations ou l'appartenance aux différentes commissions.

Constitution des commissions municipales

En vue de discussions préparatoires de certaines affaires de la commune, le conseil municipal peut élire des commissions permanentes et spéciales conformément au règlement intérieur du fonctionnement du Conseil Municipal. Le Maire les préside et il peut déléguer à cet effet un adjoint ou un membre du conseil. Les résolutions y sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Vu le code général des collecti-

tivités territoriales et notamment l'article L.2541-8, **LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, CONSTITUE** les commissions municipales suivantes : Urbanisme opérationnel / Projets urbains ; Finances / Travaux ; Jeunesse ; Environnement ; Communication / Événements.

Constitution d'Ateliers Projets

Dans le cadre de la politique de développement de la démocratie participative, des Ateliers Projets peuvent être créés. Ils permettent aux citoyens de faire évoluer l'action publique en permettant une expression large des avis et la prise en compte d'expériences sur des sujets méritant réflexion. Ils permettent d'élaborer collectivement des préconisations sur une politique municipale.

Sa composition et son fonctionnement sont régis par le règlement intérieur du Conseil Municipal.

• Création d'un Conseil Participatif Citoyen :

La mise en place de « conseils citoyens » représentant chaque quartier de la commune permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

• Circulation, stationnement et mobilités :

pour la mise en œuvre d'un schéma de circulation et de stationnement prenant en compte les particularités des quartiers, les projets urbains à venir, les besoins des usagers à l'échelle communale et intercommunale.

• Culture et Animation :

pour apporter de la nouveauté aux animations et diversifier les offres culturelles.

• Plan local d'Urbanisme :

pour la modification et la révision du PLU.

• Sécurité :

pour améliorer encore la sécurité des biens et des personnes, et étudier la mise en œuvre d'actions telles que Voisins Vigilants ou déployer la vidéo protection, en partenariat avec les acteurs de la sécurité locale.



Accueil périscolaire et de loisirs "Les Barbapapas" - Modification du règlement intérieur

Mme CHITSABESAN expose le projet qui contient très peu de changements, un point y est ajouté qui permet de suspendre un accueil en cas de comportement inadapté après plusieurs tentatives de médiations infructueuses, et aussi en cas de retard ou de factures impayées. M. Le Maire précise que nous avons un CCAS qui peut prendre en compte les situations de familles qui seraient en difficulté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, APPROUVE le nouveau règlement intérieur, de l'accueil périscolaire/centre de loisirs « Les BARBAPAPAS » applicable à compter du 1^{er} septembre 2020.

Jury d'Assises - Tirage au sort de 9 personnes

En vue de dresser la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés auprès de la Cour d'Assises et conformément aux articles 255 à 261-1 et A. 36-12 à A 36-13 du code de procédure pénale et l'arrêté préfec-

toral du 22 juin 2020, il convient de procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de neuf personnes.

Personnel communal - Tableau des effectifs

Vu le fonctionnement de l'accueil périscolaire/CLSH « Les Barbapapas », ainsi que l'accroissement du nombre d'enfants accueillis à la rentrée 2020/2021 ;

Considérant qu'au regard des normes d'encadrement en vigueur, il convient de créer des postes supplémentaires pour assurer l'accueil, **LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, CREE** au tableau des effectifs, pour le service Périscolaire et Centre de Loisirs sans Hébergement, un poste d'Adjoint d'animation à Temps complet 35 h (IB 350/412) à compter du 1^{er} septembre 2020.

Séance du 10 juillet

Le conseil municipal s'est réuni afin d'élire les délégués représentant Sierentz, amenés à voter aux élections sénatoriales du dimanche 27 septembre prochain.

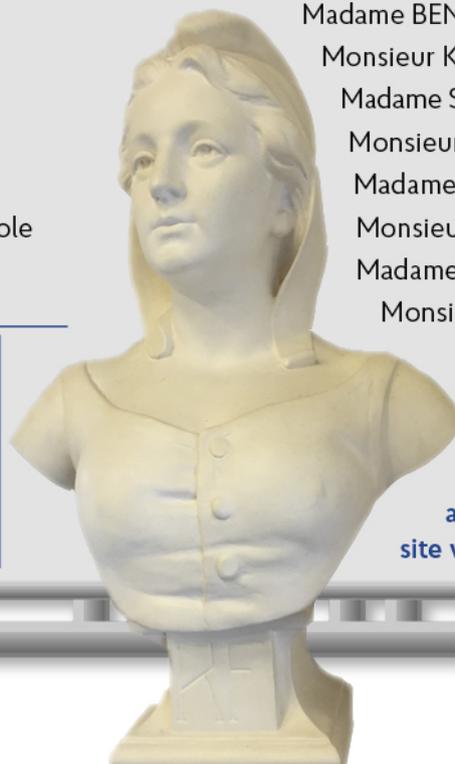
Les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

2 listes étaient candidates : la liste A, menée par Pascal TURRI et la Liste B de Paul-Bernard MUNCH.

Sont élus :

Monsieur TURRI Pascal
Madame SORET VACHET-VALAZ Rachel
Monsieur DREYER Stéphane
Madame BARTH Catherine
Monsieur GLASSER Patrick
Madame MEHESSEM Lauren
Monsieur FUCHS Luc
Madame CHITSABESAN Carole
Monsieur ROUX Mathieu

Madame LITZLER Manuelle
Monsieur RITZENTHALER Alexandre
Madame BENTZINGER Julie
Monsieur KWAST Nicolas
Madame SEYNAVE DUBOST Mathilde, suppléante
Monsieur FRANCOIS Aimé, suppléant
Madame GRUND Jennifer, suppléante
Monsieur MUNCH Paul-Bernard
Madame SANCHEZ-ORTIZ Marina
Monsieur BECK André, suppléant
Madame BALDECK Christelle, suppléante



Erratum du numéro 336
article Conseil Municipal "budget" :

Le budget a été approuvé à

- 22 voix pour
- 2 abstentions
- et 3 contre

Le compte-rendu intégral de chaque séance du Conseil Municipal est affiché en Mairie et est consultable sur le site www.sierentz.fr

C'est la rentrée !!!

La rentrée scolaire dans nos 2 écoles a eu lieu le 1^{er} septembre dernier.

La direction du groupe scolaire est assurée par Monsieur Stéphane Trautmann. 17 classes composent le groupe scolaire.



A l'école maternelle Picasso

Classes bilingues

- Classe des Petits/Moyens/Grands : Mme BOHN et Mme KAFLOWSKI (2 classes)
- Classe des Petits/Moyens/Grands : Mme MUSSLIN et Mme SCHNEIDER

Classes monolingues

- Classe des Petits : Mme MAUVAIS
- Classe des Moyens : Mme BOUDET/Mme YAGOUBI
- Classe des Grands : Mme CHITSABESAN

Les enseignantes sont secondées par des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) : Mesdames Marie-Christine BROGLIE, Cathy CISZEK, Nathalie KLEIN, Estelle RAPP, Sylvie ZARA et Julie RITTER.



A l'école élémentaire Jacques Schmidt

Classes bilingues

- CP : Mme SUTTER et Mme BLATTMANN
- CP-CE2 : Mme GROSHAENY et un enseignant en attente de nomination
- CE1 : Mme ACKERMANN et Mme GROSHAENY
- CE2-CM1 : Mme DOSSMANN et un enseignant en attente de nomination
- CM2 : Mme DOSSMANN et Mme ACKERMANN

Classes monolingues

- CP - CE1 : Mme MONPERT
- CE1 - CE2 : Mme HEITZ
- CE2 - CM1 : Mme GIROT
- CM1 : Mme TOUSSAINT
- CM1-CM2 : Mme ISENSCHMID et Mme GERBERTHORAVAL
- Classe ULIS : Mme BLATGE

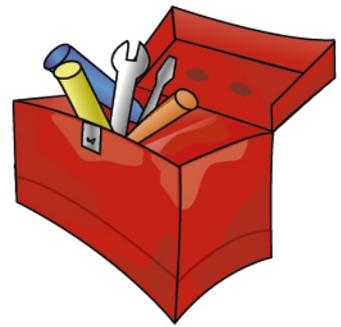


Association des bricoleurs

L'association des bricoleurs de Sierentz recherche de nouveaux membres afin de renforcer son équipe dynamique! Ci-dessous, une charte de présentation et d'inscription.

Renseignements :

Chérif NAILI (responsable) : 06 24 48 15 65 ou Aimé FRANÇOIS au 07 78 37 45 37
bricoleurs.sierentz@bbox.fr



Les bricoleurs de Sierentz Comment Ca Marche

Activité

Bricoleurs...

L'activité primaire des bricoleuses et bricoleurs de SIERENTZ consiste en la réparation, l'entretien et la fabrication des éléments et des cabanons pour le marché de la saint Nicolas de SIERENTZ Menuiserie, peinture, décoration




Outillages

Matériels ...

L'outillage est d'usage commun il peut être emprunté et utilisé par l'ensemble des membres, signaler les emprunts sur le tableau, les repositionner après utilisation

Machines

Prudence ...

L'utilisation des machines tournantes. Utilisées que par les membres confirmés et ou le personnel communal

Nettoyage

Rangement...

Merci de respecter le planning de nettoyage des locaux communs et toilettes
En cas d'indisponibilité il vous appartient de gérer votre remplacement



Volontaire

Valeurs...

la solidarité, la citoyenneté et le respect de l'autre.
Le bénévolat est un choix volontaire prenant appui sur des motivations et des options personnelles.
Le bénévolat doit être accessible à toute personne indépendamment du sexe, de l'âge, de la nationalité, de la race, des opinions philosophiques ou religieuses, de sa condition physique, sociale, matérielle.
Ouvert aux bénévoles de Sierentz et plus




Bénévolat

Bénévolat

Bénévolat, sans aucun profit direct ou indirect



Présence

Disponibilité...

Les bricoleurs c'est, une demi-journée par semaine pour les activités en commun
Le mardi après midi
A ce jour

Bénévoles

Matériels ...

Pour être Bricoleur bénévole à SIERENTZ, nul besoin d'être un expert, il suffit d'aimer peindre, couper, coudre, créer, réparer, & d'aimer le bois, le métal.
Vous avez des talents en bricolage, vous avez envie de partager votre savoir-fairesuper! apprendre de nouvelles choses, de rencontrer des personnes qui savent autre chose.....



Comportement

Distance...

On se tutoie. Ça évite les distances inutiles : on est entre bricoleurs, après tout.



Accès

Sécurité...

il reste indispensable de ne pas entrer dans les locaux (ateliers) avec des chaussures non adaptées (Tongs et autres chaussures légères)
Il en va de même pour toutes personnes en visite

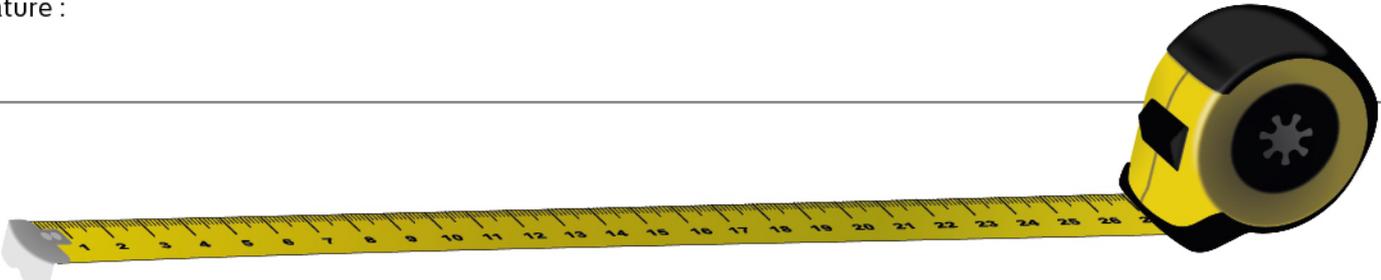
Charte des bricoleurs

Nom : Prénom :

J'ai pris connaissance de la charte. Je veille à la respecter et à la faire respecter.

Date :

Signature :



FC Sierentz



Nouvel Elan au FC Sierentz

Après une période très agitée en ce début d'année 2020, le Football Club de Sierentz s'est restructuré pour affronter les nouvelles échéances et insuffler une nouvelle dynamique.

Pour que la vie sportive reprenne ses droits, notre mot d'ordre : Prendre du plaisir ensemble.

La reprise a eu lieu fin juillet pour nos seniors féminines (EFSA), masculins (FCS) et nos jeunes (EJPS).

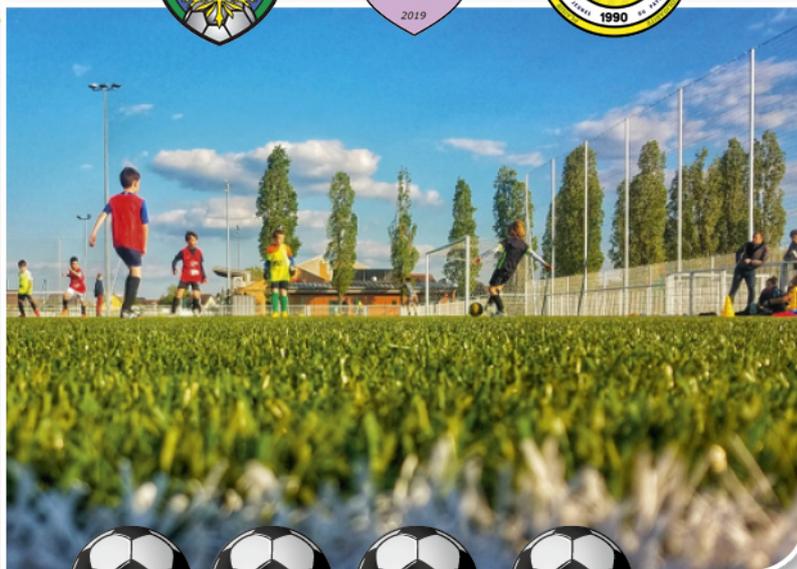
Pour tous renseignements, merci de contacter :

Président : Marc LARGER

marc.larger@wanadoo.fr - 07 68 49 58 14

Président des jeunes : David FOOS

david010873@gmail.com - 06 67 26 35 55



Activités

Vous trouverez en supplément dans ce numéro le programme des activités sportives et culturelles dans les clubs et associations de Sierentz.

Vous pourrez également retrouver toutes ces informations en vous connectant sur le site communal : www.sierentz.fr



Centre Naï'tiri

Programme septembre / octobre 2020 du Centre Naï'tiri pour le développement personnel :

- Conférence sur les produits laitiers par l'oeil contemporain le 11 septembre 2020 à 19h - Charles BERNARD
- Formation en réflexologie plantaire 1^{ère} session le 13 septembre 2020
- Atelier EFT (techniques de liberté émotionnelle) le 12 septembre de 9h à 16h - Joseph CERCE
- Conférence sur l'hypnose thérapeutique - la cohérence cardiaque le 18 septembre à 19h - Martijn MORREN
- Atelier d'initiation aux énergies le 19 septembre de 9h à 16h - Anita BRY
- Conférence sur l'astrologie chinoise, la numérologie et la guématrie le 25 septembre à 19h - Galbech
- Conférence sur médecine traditionnelle chinoise le 02 octobre 2020 - Julien GUTH
- Atelier Les mondes parallèles le 17 octobre de 9h à 16h - Anita BRY
- Séminaire sur 5 jours en Haute Saône du 19 au 23 octobre : l'Amour de Soi Anita BRY et Catherine BARTH
- Conférence sur la méthode QUERTANT le 30 octobre 2020 à 19h - Fernand KELHETTER
- Atelier de fabrication et d'utilisation d'un pendule le 06 novembre 2020 de 18h à 20h
- Ateliers "Mon moment magique" thèmes et dates à définir - Florence JURANVILLE
- Conférence sur la méthode QUERTANT date à définir - Fernand KELHETTER
- Séances de méditation sonore les lundis et jeudis toutes les semaines impaires
- et toujours les cours de Hatha yoga, Yin yoga, Fit yoga et yoga sur chaise

Renseignements au 06 37 36 32 02 - Catherine BARTH

Wurzla Gartà

Portes ouvertes au jardin partagé de Sierentz, le Wurzla Gartà, **samedi 12 septembre 2020**.

Créé en 2017, le jardin partagé du Wurzla Gartà, sur les collines de Sierentz, ouvrira ses portes au public le samedi 12 septembre de 11h à 18h. Ce jardin, géré selon les principes de la permaculture par une association ouverte à tous, est avant tout le fruit d'une belle aventure collective. Petit à petit, les aménagements et les savoirs poussent, les jardiniers en herbe prennent de la graine, apprennent de leurs erreurs, essayent, persévèrent, récoltent ! Et cultivent leurs racines.

Ce lieu d'apprentissage, de découverte, d'abondance et également havre de verdure, ouvrira ses portes pour la première fois, ce 12 septembre. Les membres de l'association ont prévu un parcours de découverte conté et musical, des ateliers, des animations, des dégustations zéro déchets de recettes maison à base de produits du jardin et la possibilité d'échanger tout au

**Samedi
12/09**



long de la journée sur le jardinage, la permaculture et le jardinage au naturel, ainsi que le rapport à la terre et à l'environnement.

Visite libre du jardin dans le respect des normes sanitaires en vigueur (port du masque et distanciation), et sous réserve des évolutions de la situation sanitaire. Accès fléché depuis la rue des Violettes. Parking devant le collège Dolto.

Renseignements : wurzlagarta@gmail.com

Infos pratiques

Séances du Conseil Municipal

La composition de l'équipe municipale a changé et le nombre de conseillers a augmenté, passant à 27. La salle qui accueillait le conseil est désormais trop exiguë pour permettre à la fois aux élus de siéger en respectant les règles de sécurité et d'accessibilité, et au public d'assister aux séances. Pour ces raisons, **les séances du CM se tiendront à partir de septembre prochain à l'école maternelle Picasso, 9 rue Clémenceau, en salle "d'évolution" située au rez-de-jardin, accessible par la cour de l'école depuis la rue du moulin près de la médiathèque.** Cette proposition fera l'objet d'une délibération par le

conseil municipal, conformément à la réglementation en vigueur.

Le stationnement sera possible sur le parking de l'école, en surface ou en souterrain.

Prochain CM le lundi 14/9 à 18h30 à l'école Picasso 9 rue Clémenceau.

Pour toute question, vous pouvez contacter la mairie au **03 89 81 51 11**.



Prochaines permanences ADIL

Quelles infos y trouver ? Les juristes de l'ADIL renseignent, conseillent et orientent sur toute question juridique, fiscale ou financière liée au logement (rapports locatifs, achat immobilier, rénovation, copropriété, fiscalité, ...).

Leurs conseils sont personnalisés, neutres et gratuits.

Permanence le 2^{ème} jeudi du mois :

- Jeudi 10 septembre
- Jeudi 8 octobre
- Jeudi 12 novembre
- Jeudi 10 décembre

De 9h à 12h, au pôle de proximité, 57 rue Rogg Haas.

Pour plus de renseignements : **03 89 46 79 50** ou contact@adil68.fr, www.adil68.org



**ET SI
C'ÉTAIT
VOUS
QU'ILS
ATTENDAIENT ?**

LE RÉSEAU APA RECRUTE !

Aides à Domicile | Auxiliaires de Vie
Aides-Soignants | Infirmiers
Aides Médico-Psychologiques
Homme ou Femme

03 89 32 78 78
reseau-apa.fr

VOTRE MISSION : PRENDRE SOIN D'EUX, LA NÔTRE, PRENDRE SOIN DE VOUS. REJOIGNEZ-NOUS !

Réseau APA 
La Solidarité en +




Rivage

ESCAPADES

Vous accompagnez un proche dépendant à domicile ? La plateforme Rivage, service d'accompagnement et de répit pour les aidants, vous propose de participer à une sortie.

15 septembre 2020

Petite randonnée et sortie restaurant à la Ferme des moines à Jungholtz

8 octobre 2020

Folie'Flore à Mulhouse

novembre 2020

Escapade (à définir)

8 décembre 2020

Escapade de Noël

Si vous souhaitez participer à une de nos actions, merci de vous inscrire par téléphone au 03 89 32 47 87. Une participation de 20 euros est demandée. Votre proche peut bénéficier d'une prise en charge financée par Rivage, merci de nous contacter au moins 2 semaines à l'avance pour en convenir.


AG2R LA MONDIALE

Fonds d'Urgence Solidarité Associations Alsaciennes (FUSAA)

Face à la crise sanitaire actuelle qui a touché gravement le territoire alsacien, le Département du Haut-Rhin a décidé la mise en place d'un fond exceptionnel d'urgence en soutien au secteur associatif alsacien. Pour avoir accès au règlement ainsi qu'au formulaire de demande, rendez-vous sur le site internet de la commune dans la rubrique actualités.

Attention, la date limite de dépôt des dossiers complets est le 14 septembre à minuit.



Entretien des haies

Nous avons été contactés par plusieurs habitants de Sierentz au sujet de la réglementation relative aux haies bordant le domaine public et aux distances de plantation.

Voici un rappel de cette réglementation :

Les haies dépassant sur le domaine public doivent être régulièrement taillées, notamment pour des raisons de sécurité. En effet, elles peuvent gêner le passage des voitures, des piétons ou masquer des panneaux de signalisation.

Hors agglomération, l'entretien des haies est réglementé. En effet, dans un souci de préservation de la faune, il est interdit de tailler et d'entretenir les haies du 15 mars au 31 juillet (la fin de l'hiver correspond à la période de nidification des oiseaux). Les haies urbaines ne sont pas concernées par cette interdiction.

Lors de la plantation d'un arbre ou d'un arbuste, les distances à respecter sont les suivantes :

- 0,50 m du mur de clôture pour les plantations de basse tige, c'est-à-dire inférieure à 2 mètres de hauteur ;
- 2 mètres du mur de clôture pour les plantations de haute tige c'est-à-dire de plus de 2 mètres de hauteur.

Par ailleurs, selon l'article 673 du Code civil, si des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux de la propriété d'à côté avancent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler. Cette règle est applicable quelle que soit l'espèce d'arbre en cause (arbuste, rosier, grand chêne, etc.). Cependant, vous ne pouvez pas réaliser vous-même l'élagage.

Nous vous remercions de bien vouloir veiller à respecter cette réglementation.





Les manifestations annoncées se tiendront sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire liée à la Covid 19

Dimanche
20 septembre
de 14h à 18h

Journée du patrimoine

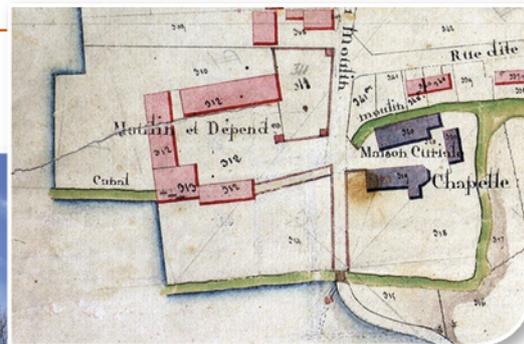
Le département du Haut-Rhin compte deux "Sauruntz", l'un à Metzeral et l'autre à Sierentz. Long d'une dizaine de kilomètres, le second va se perdre dans les prairies irriguées, non loin du massif forestier de la Hardt. Il est formé de plusieurs petits filets d'eau, du nom de Mühlbach, venant de Rantzwiller, de Koetzingue et de Magstatt-le-Haut, ainsi que du Gutzwillerbach, du nom du village disparu de Gutzwiller, placé au centre des trois dernières localités. Venant de Magstatt-le-Haut, le Mossbach est un des autres affluents du Sauruntz.

Le Sauruntz a fait tourner, des siècles durant, les roues de huit moulins comme en témoigne l'exposition proposée en ce dimanche du patrimoine.

La Société d'Histoire de la Hochkirch vous invite à découvrir l'exposition : « Les moulins du Sauruntz ». Elle présentera les différents moulins utilisant la force motrice de l'eau de la rivière.

Par ailleurs, la salle de classe d'antan, meublée et aménagée comme autrefois, sera également ouverte au public durant tout l'après-midi.

Rendez-vous à l'arrière de la mairie. Entrée libre.



Thé dansant

Reprise du thé dansant en octobre.

Plus de détails dans le prochain bulletin.

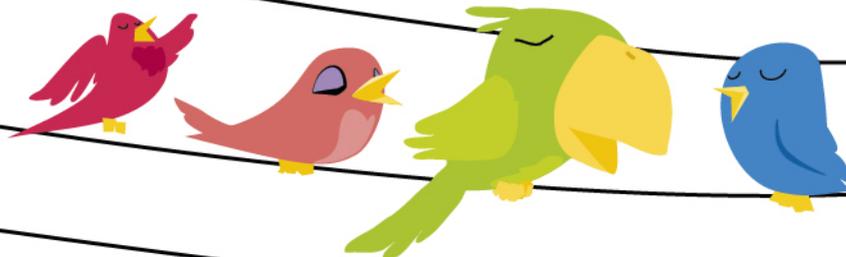


Fête d'Octobre

La Fête d'Octobre du FC Sierentz est annulée.

Ciné Sierentz

Il n'y aura pas de séance au mois de septembre, reprise en octobre.



Palmarès 2020 du Concours de Maisons et Balcons Fleuris

Après le passage du Jury le 23 juillet dernier, voici le palmarès de la cuvée 2020 !

Félicitations à toutes et à tous pour ces magnifiques créations qui donnent des couleurs à Sierentz !

Lors du passage du jury, de nouvelles maisons fleuries ont été remarquées (indiquées en caractères gras). Bienvenue à ces nouveaux lauréats.

Les prix seront remis aux lauréats lors du prochain Marché aux fleurs.

Catégorie « Maisons et cours »

Prix d'excellence :

M. ROTH Jean-Georges – 11 rue de Paris

M. et Mme ECKERT Jean-Claude – 24 rue des Merles

1^{er} prix : M. DRAPP Fernand et Mme FEHR Marie-Louise
6 rue des Fleurs

2^{ème} prix : M. et Mme COQUARD Bernard
3 rue des Fleurs

3^{ème} prix : M. et Mme PFLIMLIN Raymond
4 rue des Vergers

4^{ème} prix : M. et Mme DECK Pierre
4 rue des Fleurs

5^{ème} prix : M. et Mme DEVOILLE Jean-Claude
15 rue Clémenceau

5^{ème} prix : Mme ZEUGGIN
7 rue des Poètes



Le jury 2020



M. ROTH Jean-Georges



M. et Mme ECKERT Jean-Claude

Catégorie « Commerces et services »

Prix d'excellence :

Auberge Saint-Laurent – 1 rue de la Fontaine

1^{er} prix : Winstub « A côté » - 2 rue Rogg Haas

2^{ème} prix : Le Petit Marché à la Ferme – 6 rue Poincaré

3^{ème} prix : Restaurant « Chez Guillaume » - 18 rue Rogg Haas

4^{ème} prix : Winstub « Au Cep de vigne » - 10 rue Rogg Haas

5^{ème} prix : Restaurant « Le Gourmandin » - 54 rue Poincaré



Auberge Saint-Laurent



M. RUNSER Jean-Thomas

Catégorie « Jardins Familiaux »

Prix d'excellence :

M. RUNSER Jean-Thomas – lot 4

1^{er} prix : M. DAOUD Joseph – lot 1

2^{ème} prix : M. CUEVAS Stéphane – lot 8

3^{ème} prix : Mme COOPEN Cindy – lot 12

3^{ème} prix : M. et Mme THISSERANT Yann – lot 2

4^{ème} prix : M. et Mme ROTH-WETZEL Marc – lot 9

5^{ème} prix : M. et Mme WINDENBERGER Bruno – lot 14

Catégorie « Cours et jardins »

Prix d'excellence :

M. WILD Michel - 15 rue du Maréchal Joffre

1^{er} prix : Mme HOOG Jacqueline - 4 rue des Acacias

2^{ème} prix : Mme CORTINOVIS Anne-Louise - 3 rue du Moulin

3^{ème} prix : M. et Mme SCHILLING Gilbert - 29 rue du Chemin de Fer

4^{ème} prix : M. et Mme WEISBECK Pierre - 19 rue des Mésanges

5^{ème} prix : M. et Mme GOLDSCHMIDT Eric - 14 rue des Fleurs

6^{ème} prix : Mme MERTZ Marguerite - 4 rue de l'Eté



M. WILD Michel

Catégorie « Balcons et Fenêtres »

Prix d'excellence :

M. RIEDLE Daniel - 8 rue d'Istein

M. et Mme HAABY Joseph - 53 rue Poincaré

1^{er} prix : M. et Mme FUCHS Raymond - 14 rue Poincaré

2^{ème} prix : M. ILTIS François-Xavier - 15 rue de Kembs

3^{ème} prix : M. et Mme KIPPELEN Mathieu - 19A rue de Kembs

3^{ème} prix : Mme HÄNGGI Denise - 46 rue Poincaré

4^{ème} prix : M. et Mme COUROUPOULA Rudy - 18 rue des Tisserands

5^{ème} prix : Mme LÜTHI Barbara - 6 rue de la Marne

5^{ème} prix : M. et Mme WILLIG Jérémy - 8 rue des Vergers



M. RIEDLE Daniel

Catégorie « Potagers »

Prix d'excellence :

M. et Mme WOLWOWICZ Marie-Joseph - 25 rue du Chemin de Fer

1^{er} prix : Mme KOHLER Gérardine - 38 rue Poincaré

2^{ème} prix : M. et Mme TSCHUPP François - 13 rue du Maréchal Joffre

3^{ème} prix : Mme ALLEMANN Aurélie - 9 rue des Vergers

4^{ème} prix : Mme KOHLER Paulette - 55 rue Poincaré

5^{ème} prix : Mme SCHMIDLIN Marthe - 1 rue Sainte-Marie

5^{ème} prix : M. et Mme MULLER René - 2 rue des Jardins



M. et Mme HAABY Joseph

Catégorie « Immeubles collectifs » (participation demandée)

1^{er} prix : Mme KOERPER Marie-Paule - 12B rue des Vergers

Plusieurs balcons ont été remarqués mais leurs propriétaires ou locataires ne s'étant pas inscrits au préalable en Mairie, ils ne peuvent être récompensés. Pensez à vous inscrire l'année prochaine ou à renouveler votre inscription !



M. et Mme WOLWOWICZ Marie-Joseph

Encouragements

Voici les noms de celles et ceux qui ont été remarqués mais non classés. Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts.

M. et Mme BENTZINGER Marc - Mme DECK Marthe - Mme WICKY Katia - M. et Mme KETTERLIN Roger - Mme HECHINGER Marie - M. et Mme MÜLLER Mathieu - M. et Mme KEPPI René - M. KASTLER Stéphane - M. et Mme BILGER Michel - M. KOHLER Désiré - Mme GINTHER Michèle - M. et Mme AGUILLON Patrick - M. et Mme WIESLER Norbert - M. et Mme FELDER Daniel - M. et Mme LEGRAIN Pierre - M. et Mme SCHAEFER Henri - M. et Mme SAUDER Jean-Luc - M. et Mme BOHRER Erwin - Mme RICHARD Marie - M. et Mme MEISTERLIN Roland - M. BRETINIER Alain et Mme TROMBINI Karine - M. et Mme ALLEMANN

Dominique - M. et Mme IMERI Selman - M. et Mme LOPES José - Mme KEIFLIN Marie-Laure - M. et Mme MOHN Otmar - M. et Mme JAMBOIS Gérard - M. et Mme ROTH Robert - Mme KOHLER Marie-France - M. ZAHM Benjamin et Mme ZIEGLER Johanna - M. et Mme MORYOUSEF José - M. et Mme KIELWASSER Jean-Marie - M. et Mme DISCHLER Roger - M. et Mme LEONHARDT Roger - M. et Mme GUROS Christophe - M. KAMMERER Stéphane - Cabinet vétérinaire de Sierentz - Gendarmerie Nationale - TP Pays de Sierentz - M. RICHARD Roland - Mme SALTZMANN Liliane - M. et Mme BORDET Régis - M. BOCCHIO Arnaud.

AGENDA

Septembre

12

Portes ouvertes au Wurzla Gartà

page 10

20

Journée du Patrimoine - les moulins du Sauruntz

page 13

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Le vendredi
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

Mairie

1 Place du Général de Gaulle 68510 SIERENTZ · Tél. 03 89 81 51 11 · Fax 03 89 83 92 52
mairie@mairie-sierentz.fr · www.sierentz.fr

Mentions légales

Magazine édité par la Mairie de Sierentz. Directeur de la publication : Pascal TURRI. Dépôt légal : septembre 2020.

Conception et rédaction : Commission Communication et événements, Ysabelle EPPINGER. Réalisation graphique : www.rhenus-communication.fr
Impression : Alsagaphic, Rixheim. Crédits photos : Mairie de Sierentz, Rachel SORET VACHET-VALAZ documents remis.



Ville de
Sierentz